



# ASTER

## Association pour la Santé au Travail d' Epinal et sa Région

# Suivi Médical des Salariés Intérimaires

# LE CONSTAT

## En 2009 :

- ✓ 26 agences intérimaires
- ✓ 2106 visites médicales

# CONSTAT

- ✓ Difficulté de programmation des visites,
- ✓ Population souvent mal suivie sur le plan médical,
- ✓ Risques professionnels et expositions antérieures mal identifiés.

# LES SOLUTIONS

Depuis mai 2010, constitution d'un groupe de travail :

- ✓ 2 médecins du travail
- ✓ 1 ergonome
- ✓ 1 infirmière en santé au travail
- ✓ 1 assistante en santé au travail

Plusieurs réunions entre mai et septembre 2010 ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie de visites médicales.

# LES NOUVELLES MODALITES

Le salarié intérimaire est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire :

- ✓ AST (assistante en santé au travail)
- ✓ IST (infirmière en santé au travail)
- ✓ MDT (médecin du travail)

Il bénéficie systématiquement des examens complémentaires nécessaires.

# DEROULEMENT DE LA VISITE

1<sup>ère</sup> étape

L'accueil est réalisé par l'Assistante en Santé au Travail :

- ✓ Recueil des données administratives
- ✓ Reconstitution de la carrière
- ✓ Réalisation des examens complémentaires

# DEROULEMENT DE LA VISITE

2<sup>ème</sup> étape

Rencontre avec l'Infirmière en Santé au Travail :

- ✓ Recueil des données cliniques : antécédents, pathologies en cours, traitements, vaccinations
- ✓ Mesures : taille, poids, tension

# DEROULEMENT DE LA VISITE

3<sup>ème</sup> étape

Entretien avec le médecin du travail :

- ✓ Le médecin du travail prend connaissance des données recueillies précédemment
- ✓ Il complète l'interrogatoire et l'examen si nécessaire
- ✓ Il prodigue des conseils
- ✓ Il délivre l'avis d'aptitude

# COMPARATIF DES DEUX METHODES

## AUPARAVANT

- ✓ Durée courte
- ✓ Examens complémentaires sur demande du médecin du travail
- ✓ Reconstitution rapide des expositions professionnelles
- ✓ Entretien avec le médecin du travail

## MAINTENANT

- ✓ Durée plus longue
- ✓ Examens complémentaires systématiques
- ✓ Reconstitution minutieuse des expositions professionnelles
- ✓ Entretien avec l'infirmière suivi de l'entretien avec le médecin du travail

# LES POINTS FORTS

- ✓ L'optimisation du temps médical complétée par le temps « *infirmier* » et le temps « *AST* » permet d'avoir une meilleure réactivité pour donner des rendez-vous.
- ✓ Le suivi médical est plus complet.
- ✓ Il permet de plus une reconstitution des expositions professionnelles antérieures.

# LES INCONVENIENTS

Le seul inconvénient identifié a priori pourrait être la durée de la visite intérimaire (estimée en moyenne à 45 minutes).

Mais jusqu'à présent, aucun salarié ne s'en est plaint.

# COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS AIDER ?

- ✓ Inciter les salariés à respecter les rendez-vous.
- ✓ Nous adresser copie du CV pour faciliter la reconstitution de carrière.
- ✓ Nous faire part de vos remarques et de vos attentes.

Notre site Internet :  
[www.aster88.org](http://www.aster88.org)